

## **Valérie Pécresse désavouée par les 2/3 des présidents et vice-présidents des sections du CNU.**

Au moment où la ministre entendait une nouvelle fois exposer tout le bien qu'elle pense de ses propres réformes aux représentants des enseignants-chercheurs, se félicitant d'un décret dont elle voulait minorer la contestation, la plus grande partie des responsables actuels de suivi et de gestion des carrières des enseignants-chercheurs conteste clairement des orientations favorisant le clientélisme et méprisant les enjeux scientifiques.

Le texte suivant, lancé à l'initiative de Marc Peigné, président de la section 25 du CNU (mathématiques) avec une dizaine de collègues, illustre la détermination de l'ensemble de la profession à résister contre des choix anti-scientifiques qui font exploser le statut national. Le SNESUP se félicite de cette manifestation inédite du rejet des orientations actuelles de la ministre à l'œuvre dans la révision du décret statutaire et exige le retrait du décret (non encore publié) et l'ouverture immédiate de négociations avec les organisations syndicales sur les questions de statuts, d'emplois et de rémunérations pour améliorer le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

*Les signataires ci-dessous, président(e) ou vice-président(e) de section du Conseil National des Universités (CNU), demandent le retrait du projet actuel de modification du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 sur les statuts des enseignants-chercheurs. Ce texte confère aux exécutifs locaux des établissements d'enseignement supérieur des pouvoirs exorbitants qui fragilisent les équilibres de la recherche et de l'enseignement au mépris de l'intérêt scientifique et de celui des étudiants.*

*Ils réclament que soit restitué au Conseil National des Universités son rôle d'instance collégiale de gestion des carrières des enseignants-chercheurs.*